

**Monsieur Gérald DARMANIN**

Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

**LE SECRETAIRE GENERAL**

Réf. 2019/02/51 YK/NC

Paris, le 18 février 2019

**COURRIER RECOMMANDE A/R.**

**OBJET : Préavis de grève du lundi 18 mars 2019 à 20 heures au mercredi 20 mars 2019 à 8 heures**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de s'associer à l'initiative prise par la Confédération Générale du Travail FO en déposant un préavis de grève interprofessionnelle pour le **mardi 19 mars 2019**.

Il concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération**.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités et les établissements ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative ;
- ✚ Pour l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales.

Afin de permettre aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du lundi 18 mars 2019 à 20 heures au mercredi 20 mars 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Yves KOTTELAT**  
**Secrétaire Général**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.